

ARRETE MUNICIPAL
n° 2024 - 54
Réglementation de la circulation sur la route du Pont Rosset
- zone en agglomération -
Remplacement d'un poteau télécom

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise Genesisus en date du 22 août 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route du Pont Rosset – zone en agglomération - durant les travaux de remplacement d'un poteau télécom afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des piétons et véhicules,

ARRETE

Article 1

Du lundi 02 au vendredi 13 septembre 2024 :

- la circulation sera **perturbée (alternat manuel – empiètement sur la chaussée)** sur la route du Pont Rosset – zone en agglomération - durant les travaux de remplacement d'un poteau télécom.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise Genesisus, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise Genesisus : Ivaylo NIKOLOV gcrpoc6@gmail.com

SALES, le 23 août 2024

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,
Responsable Travaux Extérieurs - Voirie



Copies :

- Département de la Haute-Savoie - gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr et Pierre.KATCHETKOF@hautesavoie.fr
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr